

## Champ'Aisne Trail 14/05/2023

\*Organisation, parcours et balisage, barrières horaires, ravitaillements, sécurité, postes de secours, récompenses et catégories, chronométrage, pointage et suivi, etc. Vous trouverez ici le règlement de course complet des courses Champ'Aisne Trail 2023

Toute inscription à l'une des courses de La Champ'Aisne Trail, implique l'acceptation tacite de ce règlement.

Règlement de l'épreuve.

La Champ'Aisne Trail 14/05/2023 est organisée par l'association « Chierry j'y cours » à Etampes sur Marne

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme)

**Grand Trail Vallée Marne**(60km) **Rataf'Aisne Trail** (30km) sont ouverts aux athlètes, licenciés ou non à partir de la catégorie Espoir (2002).

**la Mouss'Aisne**(14km) est ouverte à partir des cadets

**\*Ouverture Inscriptions le 01/10/2022**

**\*60 km Grand Trail Vallée Marne rapportera 3 points ITRA à tous les Finishers = 20 ans et +**

**\*30 km Rataf'Aisne rapportera 1 point ITRA à tous les Finishers= 20 ans et +.**

**14.5 km Mouss'Aisne 16 ans et +**

**La date limite d'inscription** est fixée au Mardi 10 Mai 2023 à minuit en ligne dans la limite des dossards disponibles.

Les inscriptions se font uniquement sur le site [Champ'Aisne Trail](#) ou sur Protiming ..... Paiement uniquement par carte bancaire à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée par le biais du site .....

	01/10/2022	02/01/2022	10/04/2022 au 10/05
Grand Trail Vallée Marne - 60 km	45€	50€	55€
Rataf 'Aisne Trail – 30 km	25€	25€	30€
Mouss'Aisne – 14.5 km	10€	10€	10€

Inscriptions sur place uniquement le samedi entre 15h et 18h00 ou dimanche entre 5h00 et 5h30 pour le 60 km / 8h00 et 9h00 pour le 30 km & 14.5 km : Maj:3€ dans la limite des dossards disponibles.

600 dossards pour les trois courses cumulées des 60 km / 30 km / 14.5 km

### Inscription :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise délivrée par la FFA, ou d'un Pass' J'aime courir délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

### Pour les non licenciés :

- Photocopie du certificat médical autorisant la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. **L'inscription ne sera validée qu'à réception de l'un de ces documents**
- **& Retrait dossards :**  
Dossards & Secrétariat Une pièce identité sera obligatoire à présenter aux retraits dossards. Si restrictions COVID pass sanitaire ou vaccinal obligatoire à fournir.  
Le retrait des dossards aura lieu au Stade rue de Nogentel le samedi 13 Mai, de 15h00 à 18h00 et le dimanche, jour de la course entre 5h00 et 05h30 pour le 60 km et 8h30 à 9h45 pour 14.5km et 30 km

- **Dossard avec puces pour le chronométrage et numéro de téléphones médecin, secours & Pc course**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. [https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2022.pdf](https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2022.pdf)  
[https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations\\_sanitaires\\_running.pdf](https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf)

#### **: Revente ou cession de dossard?**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **: Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant jusqu'à 15 jours avant le départ, à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical et pass sanitaire du remplaçant.

#### **MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve) :**

D'une course vers une course à plus faible kilométrage aucun remboursement. D'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours. Aucune modification ne sera possible le jour même des courses. Les demandes de changement devront être reçues par mail ([chierryjycours@free.fr](mailto:chierryjycours@free.fr)) au plus tard le 05/05/2022 inclus.

#### **DÉPARTS DES COURSES....Allure à tenir sur les 3 distances 6m/h**

- **06h00= Départ du Grand Trail Vallée Marne 60 km se situera rue Carnot à Château-Thierry (Espoirs à Masters)**
- **09h30= Départ Rataf' Aisne Trail 30 km depuis le stade Guy Nicolas rue de Nogentel à Etampes s/M (Espoirs à Masters)**
- **10h00= Départ Mouss' Aisne 14.5 km depuis le stade Guy Nicolas rue de Nogentel à Etampes s/ M (Cadets à Masters)**
- **Toutes les arrivées au Stade Guy Nicolas, rue de Nogentel à Etampes sur Marne.**
- Vous y trouverez parkings (non gardé), des vestiaires, un ravitaillement, les secouristes et médecin, les douches, massages, le repas d'après course ou buvette, restauration rapide sur réservation.

#### **Ravitaillements & Postes secours Pas de gobelets sur les ravitaillements**

Aliments solides et liquides, chauds ou froids adaptés à l'effort d'endurance sont à votre disposition. Un ravitaillement d'arrivée pour les trois courses sur le stade. En raison de la crise sanitaire, il sera certainement demandé aux participants de se munir d'un gobelet, sac plastique avec zip. Seul les bénévoles munis de gants aux ravitaillements pourront manipuler la nourriture et les boissons. (information qui va évoluer en fonction de l'actualité sanitaire)

**\* Vous trouverez un poste de secours sur tous les ravitaillements et en différents points sur le tracé. Avec Barrières Horaires 3 ravitaillements avec postes de secours sur votre parcours et bh**

km 16 = 2h40 ou passage avant 08h40

km 36 = 6h00 ou passage avant 12h00

km 48 = 8h00 ou passage avant 14h00

Hors délais retour avec les bénévoles sur ravito

**GTVM (60km)** (ouvert à partir des espoirs 20 ans) : La course se déroule en semi-autosuffisance. 1er ravitaillement au km 16 sur les hauteurs de Jaulgonne, le second au km 36, à Connigis place du village et un troisième à Chierry (km 49) chemin de Courboin. **Nous vous recommandons fortement d'avoir la trace GPX sur vos appareils connectés, en cas de débalisage du parcours.**

**Rataf'Aisne Trail (30km)** 1 ravitaillement avec poste de secours et BH **km 20 = 3h20 ou passage avant 12h50**

ouvert à partir des espoirs 20 ans) : La course se déroule en semi-autosuffisance. Un ravitaillement au km 20 à Chierry.

**Nous vous recommandons fortement d'avoir la trace GPX sur vos appareils connectés, en cas de débalisage du parcours**

**Mouss'Aisne (14.5 km)** 1 ravitaillement km 8, avec poste de secours pas de bh

( ouvert à partir de cadet 16 ans ) : La course se déroule en semi-autosuffisance, un ravitaillement km 8 à Chierry

Aliments solides et liquides, chauds ou froids adaptés à l'effort d'endurance sont à votre disposition. Un ravitaillement d'arrivée pour les trois courses sera sur le stade Etampes s/Marne. Les **ravitaillements hors zones** ou **sauvages** organisés par les suiveurs sont interdits. Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera pénalisé.

C'est l'éthique même de ce type d'épreuve qui est en jeu et aussi désormais les règles sanitaires en vigueur.

#### **\*Distances**

« Les distances des courses ont été prises avec une montre GPS, il se peut que votre instrument de mesure rajoute ou retire quelques mètres, ne nous en tenez pas rigueur. Les nombreux sites, chemins et sentiers traversés ou empruntés sont soit privés, soit communaux, afin de rendre le parcours propre, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés. Il en est de même pour la faune et la végétation en place. **\*Pour des raisons de sécurité les parcours peuvent être modifié jusqu'aux derniers jours avant la Champ'Aisne Trail** . Les plans des parcours sont consultables sur notre site :

<http://champaisnetrail2023.e-monsite.com/>

#### **Liste de matériel obligatoire :**

**GTVM (60km)** : Il vous sera remis un tracker GPS à votre retrait dossards, télécharger l'application Soluchrono pour avoir la trace sur votre montre et ou téléphone, nous vous ferons parvenir le lien pour le GPX au plus tard le 12/05. Restitution du matériel au franchissement de la ligne d'arrivée. Porte bidon ou poche à eau (minimum 0.5 l de boisson), sifflet, couverture de survie, barres énergétiques et téléphone, dossard « ventrale » visible et une Pièce identité & gobelet, possibilité contrôle pendant la course pour vérification Identité coureur. Si infraction restitution du dossard avec élimination du coureur.

Conseiller suivant conditions météo : Veste imperméable ou coupe-vent.....Bâtons Autorisés

**Rataf'Aisne Trail (30km) & Mouss'Aisne ( 14.5 km )** : Porte bidon ou poche à eau (minimum 0.5l), sifflet couverture de survie, barres énergétiques, dossard « ventrale » visible et téléphone & gobelet.

Conseiller suivant conditions météo : veste imperméable ou coupe-vent....Les bâtons sont interdits.

#### **Départs & Arrivées : Stade Guy Nicolas**

#### **Chronométrage par puce dossard avec Protiming.....**

**\*GTVM Grand Trail Vallée (60km)**, Briefing 05h30 : Vous quitterez le stade au plus tard 5h45 pour vous rendre sur la ligne de **départ chronométré qui sera donné Rue Carnot à Château-Thierry place du Marechal Leclerc à 6h00.**

**\*Rataf'Aisne Trail (30 km)** Briefing 09h25 : Départ 09h30 depuis le stade Guy Nicolas

**\*Mouss'Aisne (14km)** Briefing 09h55 Départ 10h00 depuis le stade Guy Nicolas.

**Toutes les arrivées au Stade Guy Nicolas, rue de Nogentel à Etampes sur Marne** : Récompenses 3 èrs scratches et catégories à partir de 13h00 (non cumulables)

#### **a/ 1 Respect de la nature.**

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage, une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

N'oubliez pas: Le biodégradable pollue! Enfin, pour les récalcitrants, **l'article a/2** du règlement prévoit des sanctions contre les pollueurs. Nous serons très vigilants sur ce point et éventuellement répressifs.

#### **a/2 Disqualification et pénalisation.**

- Mis hors course pour absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course. Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification du coureur ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.
- Absence de dossard pendant toute la durée de la course.

- Utilisation du matériel formellement interdit. Ou Utilisation d'un quelconque moyen de transport pendant l'épreuve.
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (cut)
- Absence d'un ou plusieurs articles de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles reconnus, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation.
- Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course ou sur avis d'un médecin.
- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé en état de récidive.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.

#### **Postes de contrôle.**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. L'organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés (dossard, matériels & identité.)

#### **Abandons.**

Tout concurrent qui abandonne doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre son dossard afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches...) d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures. L'organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement précisés sur le site internet. Vous devrez donc impérativement rejoindre ces points si vous souhaitez être rapatriés à l'arrivée. Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard par un bénévole ou au PC Course. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver..

#### **Assurances :**

Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Sécurité : Elle sera assurée par les secouristes de la Protection Civile de l'Aisne, médecins et les signaleurs situés sur le parcours, tous en liaison téléphonique. Bien que les carrefours dangereux soient protégés par les signaleurs, chacun devra obligatoirement respecter le code de la route.

#### **Recommandations importantes**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course. Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès au lieu de l'accident. En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours. Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course. Attention les parcours proposés sont exigeants et sont réservés aux coureurs expérimentés. L'organisation appliquera strictement les restrictions sanitaires gouvernementales en vigueur au moment de la course (pass sanitaire ou vaccinal, port du masque...) et communiquera ces règles à chaque participant par mail et via les réseaux sociaux Les participants non licenciés doivent obligatoirement retourner un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique d'une course hors stade en compétition.

#### **ANNULATION & Modification COURSE:**

Circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation d'épreuve pour cause d'épidémie, d'acte de terrorisme, de sécurité publique, d'évènement climatique exceptionnel, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, aucun remboursement ne sera possible, report pour l'année suivante.

**Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978**, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants autorisent les organisateurs à utiliser et transmettre certaines données les concernant à travers des

traitements informatiques. Les destinataires de ces informations sont : notre association Chierry j'y cours, les instances de la FFA, les médias. Les participants autorisent les organisateurs à faire apparaître sur son site internet des articles et des photos les concernant. Sauf accord exprès du participant, ses données personnelles ne sont pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing. Le membre est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité des données personnelles collectées. Ce droit, à condition qu'il n'entre pas en conflit avec la finalité du traitement, peut être exercé en envoyant une demande par courrier ou par e-mail au responsable du traitement dont les coordonnées sont indiquées sous la rubrique contact. Le responsable du traitement est le Président de l'association. (Voir adresse et email du club voir contact) Le responsable du traitement doit fournir une réponse dans un délai maximum d'un mois. En cas de refus d'accéder à la demande du participant, les motifs doivent être indiqués. Le participant est informé qu'en cas de refus, il peut déposer une plainte auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire ».

Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs Champ'Aisne Trail à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires ; et ce dans le monde entier, pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée

**RÉSOLUTION DES LITIGES :**

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs, communes ou propriétaires privés en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Les présentes conditions de participation et d'organisation sont soumises à la réglementation et à la législation française. En cas de litige, le ou les concurrents peuvent contacter l'organisation, afin de rechercher une solution amiable et s'engagent à le faire avant d'engager une procédure contentieuse. A défaut d'accord, la compétence géographique du Tribunal est celle du lieu de départ de la course

La nature est notre terrain de jeu, votre engagement sur la Champ'Aisne Trail 2023 est de la respecter.